Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ShellSol A150

Code du produit : Q7493

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119463588-24-0002

Synonymes : Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène

>1 %

No.-CE : 919-284-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant Industriel.

mélange

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

Autres informations : SHELLSOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dan-

gers

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer des-

sèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C10, subs-	Non attribuée	< 100
tances aromatiques, naph- talène	919-284-0	

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica- tion	Classification	Concentration (% w/w)
Naphtalène	91-20-3, 202-049-5	Acute Tox.4; H302 Carc.2; H351	0 - 10

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

		Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	
cumène	98-82-8, 202-704-5	Flam. Liq.3; H226 Asp. Tox.1; H304 STOT SE3; H335 Carc.1B; H350 Aquatic Chronic2; H411	0 - 0,099
benzène	71-43-2, 200-753-7	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350 STOT RE1; H372 Aquatic Chronic3; H412	0 - 0,01

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro- : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

priés sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utili-

sés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Movens d'extinction inappro: :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone la lutte contre l'incendie

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas

d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables. des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pom-

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

Matériel d'emballage

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques : Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Naphtalène	91-20-3	VLÉ 8 hr	10 ppm 53 mg/m3	BE OEL
	Information su	ipplémentaire: La ré	sorption de l'agent, via la pe	au, les mu-
	queuses ou le	es yeux, constitue ur	nepartie importante de l'expo	sition totale.
	Cette résorpti	on peut se faire tant	par contact direct que par pi	résence de
	l'agent dans l'			
Naphtalène		VLE 15 min	15 ppm	BE OEL
			80 mg/m3	
			sorption de l'agent, via la pe	
	queuses ou le	es yeux, constitue ur	nepartie importante de l'expo	sition totale.
	Cette résorpti	on peut se faire tant	par contact direct que par pi	résence de
	l'agent dans l'	air.		
Naphtalène		TWA	10 ppm	91/322/EEC
			50 mg/m3	
	Information su	upplémentaire: Indic	atif	
cumène	98-82-8	VLE 8 hr	10 ppm	BE OEL
			50 mg/m3	
	Information su	upplémentaire: La ré	sorption de l'agent, via la pe	au, les mu-
			nepartie importante de l'expo	
	Cette résorpti	on peut se faire tant	par contact direct que par pi	résence de
	l'agent dans l'			
cumène		VLE 15 min	50 ppm	BE OEL
			250 mg/m3	
			sorption de l'agent, via la pe	
		queuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale.		
		Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de		
	l'agent dans l'	l'agent dans l'air.		
cumène		TWA	10 ppm	2019/1831/E

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

i	i	1		i	
			50 mg/m3	U	
	mite d'exposit	Information supplémentaire: La mention «Peau» accompagnant la valeur limite d'exposition professionnelle indique la possibilité d'une pénétration cutanée importante., Indicatif			
cumène		STEL	50 ppm 250 mg/m3	2019/1831/E U	
		tion professionnelle i	ention «Peau» accompagnar ndique la possibilité d'une pé		
benzène	71-43-2	VLE 8 hr	0,5 ppm 1,65 mg/m3	BE OEL	
	queuses ou le Cette résorpti l'agent dans l' l'arrêté royal d	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air., La substance en question relève du champ d'application de l'arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail			
benzène		TWA	0,25 ppm 0,8 mg/m3	Norme Interne Shell (NIS) pour 8-12 heures TWA.	
benzène		STEL	2,5 ppm 8 mg/m3	Normes Internes de Shell (NIS) pour une VLCT-15 minutes	

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	151 mg/m3
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
Hydrocarbures, C10, substances aroma- tiques, naphtalène	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Naphtalène	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,23 mg/kg
benzène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/m3/ 8h

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Cette substance est un hydrocarbure de composition co	mplexe, inconnue
	ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées po	
	centrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossib	le d'identifier une
	seule concentration PNEC typique pour de telles substat	nces.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: caoutchouc butyle Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau

non parfumée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne

EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une éva-

luation du risque local l'exige.

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression posi-

tive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Couleur : incolore

Odeur : aromatique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'écoulement : < 20 °C

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 179 - 214 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 0,6 %(V) rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

: 7 %(V)

Point d'éclair Typique 62 - 65,6 °C

Méthode: ASTM D-93 / PMCC

449 - 510 °C Température d'auto-

inflammation Méthode: ASTM E-659

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Non applicable

рΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Typique 1,2 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur 0,09 kPa (20 °C)

Densité relative 0.88 - 0.91 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité Typique 893 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative 4,8

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives Non applicable

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 1,0

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 - 20 mg/l

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Mutagénicité sur les cellules :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

germinales- Evaluation

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Remarques : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène	Cancérogénicité Catégorie 2
Naphtalène	Cancérogénicité Catégorie 2
cumène	Cancérogénicité Catégorie 1B
benzène	Cancérogénicité Catégorie 1A

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification	
Naphtalène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme	
cumène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme	
benzène	CIRC: Group 1: Cancérigène pour l'Homme	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Effets sur la fertilité

Remarques: Provoque une foetotoxicité chez l'animal à des doses qui sont maternellement toxiques., Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., N'altère pas la

fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Remarques Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

> Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui Remarques

n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité par aspiration

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Toxicité pour les poissons : Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

: Remarques: Potentiellement bioaccumulable. Bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

Evaluation La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

> comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène:

plémentaire

Information écologique sup- : Pas de potentiel de déplétion ozonique.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3082

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024 Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

ADR 3082 RID 3082 **IMDG** 3082 IATA 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

()

ADR MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

()

RID MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, **IMDG**

N.O.S.

: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, **IATA**

N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN ADR 9 RID 9 **IMDG** 9 **IATA** : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : M6 Étiquettes : 9 (N2, F)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

: NST 8963 Solvant

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

: III Groupe d'emballage

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Code de classification : M6 Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Les conditions de limitation pour les

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

dangereux (Annexe XVII)

entrées suivantes doivent être prises

en compte:

cumène (Numéro sur la liste 28) benzène (Numéro sur la liste 72, 5,

29, 28)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

L'inventaire national est fondé sur le numéro CAS 64742-94-5.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

ENCS : Listé

NZIoC : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

91/322/EEC : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation

de valeurs limites de caractère indicatif

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures 2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme 91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Autres informations

: Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment

- Activités professionnelles

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

forte dégagement dans l'environnement

Utilisations - Travailleur

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

forte dégagement dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000780	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/de aller jusqu'à 100 % (sauf indication contr		
Fréquence et durée d'utilisa			
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0,6			
Part du tonnage régional utilis	5,0E-04		
Tonnage annuel du site (tonn	3,0E-04		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 8,2E-04			
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année			
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des risq	ues	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,5	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,5	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
les rejets	1	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	T	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	1'-	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	ie site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions at macuras relativas aux stations d'énuration municipa	loc	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	I	
	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	94,0	
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,1E-01	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,16-01	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):	2,02+03	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination	en vue de leui	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	alementations lo-	
cales et/ou nationales.	31011101110110110 10	
oaloo og oa Hatiorialoo.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.	g	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	
sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 (' 4 4 - 0 4 /	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000779		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
Section 2.1	MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	Controle de l'exposition du travailleur	l
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Forme physique au produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	1 a 51P.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/d	lu produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication cont	raire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une util la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas uf indication contraire).	20°C au dessus de
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	euvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		0,6
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		0,6
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		30
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ques

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Forton In Place to the control of	140
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	enitar la adássara
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les deverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	1
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
	0
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	U
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	U
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	la sita
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	ic oite
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La boud don one memoro, diodico da mando.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'ou	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieui
30000000789	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment-
	Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
-	Catégories de processus: PROC 8a, PROC 8b, PROC 9,
	PROC 10, PROC 11, PROC 13
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d,
	ERC8f, ESVOC SpERC 8.15.v1
	•
Procédés et activités	application de revêtements et d'agglomérants de surface
couverts par le scénario	dans le bâtiment et les travaux publics y compris l'utilisation
-	de pavés, de mastic manuel et dans la pose de toitures et de
	membranes d'étanchéification

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fráguence et duráe d'utilisation		

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spécia- liséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC8b	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

12.0 27.12.2024 800001007476

DD 0.040			
sagePROC10		ш / . !	
Pulvérisation/production de	S'assurer que l'opération est effectuée à		
brouillard par machi-	Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %.		
neL'opération est effectuée	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre		
à température élevée (>	de Type A ou mieux.	71.1	
20°C au-dessus de la tem-	Activité automatisée dans la mesure du	possible.	
pérature am-			
biante).PROC11		H 47.1	
Pulvérisation/production de	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.		
brouillard par ma-	Porter un appareil respiratoire conforme	a EN140 avec filtre	
chinePROC11	de Type A ou mieux.		
Trempage, immersion et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
coulagePROC13			
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
de l'équipementPROC8a			
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
petits conditionne-			
mentsPROC9	mentsPROC9		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut		0,1	
Quantités régionales d'utilisa		12	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		6,1E-03	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,7E-02	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	e):	365	
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	lues	
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,95	
cation des mesures de gestic	on des risques):		
		1,0E-02	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		4,0E-02	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			
les rejets			
En raisons de pratiques qui d	liffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.			
	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-	
danger pour l'environnement	•		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0	
mination de (%):			
mination do (70).		1	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,6	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	4,3E+00	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		

élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	<u> </u>

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	ı vanıcuı	
30000000778		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22	
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,	
	PROC 8a, PROC 9, PROC 20	
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,	
	ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1	
Procédés et activités	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles	
couverts par le scénario	de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants,	
-	réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris	
	pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).			

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lotsPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalent(systèmes fer- més)PROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Opération d'équipements qui	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
contiennent de l'huile moteur,		
ou l'équivalent(systèmes fer-		
més)L'opération est effectuée		
	à température élevée (> 20°C	
au-dessus de la température		
ambiante).PROC20		
Remanufacture des articles de Aucune autre mesure spécifique n'a é		té identifiée.
deuxième choixPROC9		
Maintenance de l'équipement- Aucune autre mesure spécifique n'a		té identifiée.
PROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Continuo 0	Contrêle de lleure esition de lleurineur	
	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB c	omplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utili		0,1
Quantités régionales d'utilisation	on (tonnes/année):	3,0
Part du tonnage régional utilise	ée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonne	es/an):	1,5E-03
Tonnage quotidien maximal du	ı site (kg/jour):	4,1E-03
Fréquence et durée d'utilisat		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année)):	365
Facteurs environnementaux	non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		5,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		2,5E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		2,5E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
les rejets		
En raisons de pratiques qui dif	fèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de prod	cédés conventionnels.	
Conditions et mesures techr	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'		
danger pour l'environnement o	ausé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues ind	ustrielles sur les sols naturels.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ies		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 800001007476 Date d'impression 03.01.2025 27.12.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travaineur		
30000000777		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,	
	PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9	
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7,	
	ESVOC SpERC 7.13a.v1	
	·	
Procédés et activités	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles	
couverts par le scénario	de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants,	
	réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels,	
	y compris pendant leur maintenance et le transfert de maté-	
	riel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilis	ation		

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs N	lesures de gestion des risques
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Garnissage d'ar- ticles/d'équipement(systèmes fermés)PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (système	s Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

fermés)PROC2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

iermes)PROC2		
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée
deuxième choixPROC9	Adeane date mesure specifique in	a cic identifice.
Maintenance de l'équipement-	Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
PROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'	un système fermé.
	trôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB comp	lexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		T
Part du tonnage européen utilisée		0,1
Quantités régionales d'utilisation (t		3,0
Part du tonnage régional utilisée lo		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an		3,0
Tonnage quotidien maximal du site	e (kg/jour):	150
Fréquence et durée d'utilisation		_
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
	influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau douce	locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	es influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issus des		5,0E-03
cation des mesures de gestion des		0.05.05
Part des rejets dans les eaux usée		3,0E-05
avant application des mesures de		4.05.00
Part des rejets dans le sol issus de		1,0E-03
les rejets	es au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffère	nt selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédé		
Conditions et mesures technique	es sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air e		1
danger pour l'environnement cause Eviter les déversements de substa		
eaux usées du site ou les récupére		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		0
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		-
	Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	
Traiter les eaux usées sur site (ava		0
Traiter les eaux usées sur site (ava pour atteindre le niveau exigé d'élir	mination de >= (%):	
Traiter les eaux usées sur site (ava pour atteindre le niveau exigé d'élir En cas de rejet vers une station d'é	mination de >= (%): épuration publique, il est inutile de	0
Traiter les eaux usées sur site (ava pour atteindre le niveau exigé d'élin En cas de rejet vers une station d'e procéder à un traitement secondain	mination de >= (%): épuration publique, il est inutile de re des eaux usées sur site.	0
Traiter les eaux usées sur site (ava pour atteindre le niveau exigé d'élin En cas de rejet vers une station d'e procéder à un traitement secondain Mesures organisationnelles visa	mination de >= (%): épuration publique, il est inutile de re des eaux usées sur site. int à éviter/limiter les rejets depuis	0
Traiter les eaux usées sur site (ava pour atteindre le niveau exigé d'élin En cas de rejet vers une station d'e procéder à un traitement secondain	mination de >= (%): épuration publique, il est inutile de re des eaux usées sur site. int à éviter/limiter les rejets depuis elles sur les sols naturels.	0

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	94,6	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,8E+04	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

ocenano d'exposition - Travamen	
30000000776	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
•	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 8a, PROC 8b, PROC 16
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,
	ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
	'
Procédés et activités	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant
couverts par le scénario	additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation,
•	à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que		

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Approvisionnement en carbu- rantEtablissement spécialisé- PROC8b	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0,12 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 6,2E-05 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,7E-04 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 365 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 1,0E-04 Part des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées siers essaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des		Aucune autre mesure spécifique n'a é	tá identifiáa	
Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0,12 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 6,2E-05 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,7E-04 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 365 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	l'équipementPROC8a			
La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) o pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de lo procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Principalement hydrophobe Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Quantités régionales d'utilisée localement: S,0E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): Connage quotidien maximal du site (kg/jour): Préquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Pacteur de dilution de l'eau douce locale: Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Section 2.2 C	ontrôle de l'exposition de l'environne	ement	
Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0,12 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 6,2E-05 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,7E-04 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement cau	La substance est une UVCB con	nplexe		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Sp.E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les reaux usées sur site (avant leur rejet dans le mit raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité des eux usées aux usées au douce. Traiter les reux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées eaux usées sur site.	Principalement hydrophobe			
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Quantités utilisées			
Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Part du tonnage européen utilisé	ée dans la région:	0,1	
Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Quantités régionales d'utilisation	(tonnes/année):	0,12	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation	Part du tonnage régional utilisée	localement:	5,0E-04	
Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 365 365	Tonnage annuel du site (tonnes/	/an):	6,2E-05	
Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 365 365			1,7E-04	
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) o pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Rejet continu.			
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) o pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		on influencés par la gestion des risq	ues	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Facteur de dilution de l'eau douc	ce locale:	10	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Facteur de dilution de l'eau de m	ner locale:	100	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Autres conditions opérationne	elles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Part des rejets dans l'air issus de	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-04	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			1,0E-05	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
Les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	Part des rejets dans le sol issus	des procédés (rejet initial avant	1,0E-05	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	Conditions et mesures technic	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	les rejets			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	En raisons de pratiques qui diffè	rent selon les sites, on se fondera sur		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			miter les déverse-	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			0	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	•	attended and emodelle typique a en		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		avant leur reiet dans le milieu naturel)	0	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			0	
i mesures organisacionnenes visant a eviter/inniter les felets debuis le site			le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.				
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.				
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	Conditions et mesures relative	es aux stations d'épuration municipa	lles	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 94,6				
d'épuration des eaux usées publique (%)			,-	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 94,6			94.6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station				
d'épuration publique) (%) :	ues mesures de desilon des nad	1		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,4E-02				

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000775		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,5E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,5E+04
Fréquence et durée d'utilisation	,
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	100
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	I .
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	I .
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	0,02 00
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	1,02 00
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	1 -
les rejets	ource, pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	95
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	: le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.) ic oitc
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La boue don ene incineree, stockee ou trance.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	alae
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	94,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
	34,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	2.75+06
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,7E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2.05.02
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000774	(Yumoui
30000000174	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		

la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transfert / déversement à partir de conteneurs-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PROC8b	
Mélange dans des conte- neurs.PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation/production manuelle de brouillard- PROC11	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Pulvérisation/production de brouillard par ma-chinePROC11	Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventilée équipée d'un filtre à air à pression positive et avec un facteur de protection >20.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

etc.PROC13		
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	stème fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		I
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		870
Part du tonnage régional utili		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonr		1,7
Tonnage quotidien maximal		4,8
Fréquence et durée d'utilis		1 .,0
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e).	365
	x non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,9
cation des mesures de gestion		
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		1,02 02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		9,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
les rejets		, ı
En raisons de pratiques qui d	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro-		
Conditions et mesures tecl	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement	causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux u	sées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air po	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur sit	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement sec		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	stockée ou traitée.	
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	les
	ostance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
	on dans les eaux usées après application	94,6
	risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	920
	8,8E+02

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 800001007476 Date d'impression 03.01.2025 27.12.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanicai
30000000773	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
·	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 4, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 14
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

ES D'UTILISATION ET SQUES
ailleur
,5 kPa à STP.
ance/du produit pouvant n contraire).,

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
cUtiliser dans des systèmes	
confinésPROC1PROC2PROC	3
Transferts par fûts/	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
lotsPROC8b	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fermés)PROC3	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4	
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou-	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
lage(systèmes ou-	, ou:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

verts)L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC6	Porter un appareil respiratoire confo de Type A ou mieux.	rme à EN140 avec filtre
PulvérisationMachinePROC1	Réduire l'exposition dans toute la m enfermant complètement et en venti pement.	
PulvérisationManuelPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée de extraction d'air., ou: Porter un appareil respiratoire confo de Type A ou mieux.	
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'u	ın système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB co	omplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis		0,1
Quantités régionales d'utilisation		100
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E-02
Tonnage quotidien maximal du		0,14
Fréquence et durée d'utilisat	ion	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année)		365
	non influencés par la gestion des ris	
Facteur de dilution de l'eau dou		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nelles influant sur l'exposition de l'en	
Part des rejets dans l'air issus cation des mesures de gestion	des procédés (rejet initial avant applides risques):	0,95
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		2,5E-02
Part des rejets dans le sol issu	s des procédés (rejet initial avant	2,5E-02
Conditions et mesures techn	iques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
les rejets		
	èrent selon les sites, on se fondera sur	
	des estimations issues de procédés conventionnels.	
	iques sur le site visant à réduire ou l	imiter les déverse-
ments, les émissions dans l'		
danger pour l'environnement c		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour mination de (%):	atteindre une efficacité typique d'éli-	
	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
Traitor foo daak addoo dar dito	(arancioai rojot dano lo miliod matarol)	· ·

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	35	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		

élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000772	
OF OTION 4	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 7, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.10a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y compris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et peinture) ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

 Scénarios contributeurs
 Mesures de gestion des risques

 Transferts de matière en vra Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Transferts de matière en vra- cUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou- verts)L'opération est effectuée	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

à température élevée (> 20°C			
au-dessus de la température			
ambiante).Génération d'aéro-			
sols dus à une température de			
traitement élevéePROC6			
PulvérisationMachinePROC7	vérisationMachinePROC7 Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en		
	enfermant partiellement l'opération d		
	équipant les ouvertures d'une ventila	ation à extraction.	
D. I. (death and a IDDOO7	Effect on leave and the conflict		
PulvérisationManuelPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée d	ou une enceinte avec	
	extraction d'air.		
	, OU:	ation contrôlée (de 10 è	
	assurer un niveau suffisant de ventil 15. changements d'air par heure).	ation controlee (de 10 a	
	éviter les activités avec une expositi	on de nlus de 4 heures	
	eviter les activites avec une expositi	on ac plas ac + neares.	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.	
sagePROC10			
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.	
lagePROC13	, ,		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'u	ın système fermé.	
Section 2.2 C	 contrôle de l'exposition de l'environr	nement	
La substance est une UVCB cor			
Principalement hydrophobe	прієхе		
Quantités utilisées			
	ón dans la région:	0.1	
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 100		100	
Part du tonnage régional utilisée		1	
Tonnage annuel du site (tonnes		100	
Tonnage quotidien maximal du s		5,0E+03	
Fréquence et durée d'utilisation		3,02103	
Rejet continu.) ii	1	
Jours d'émission (jours/année):		20	
	on influencés par la gestion des ris		
Facteur de dilution de l'eau douc	<u> </u>	10	
Facteur de dilution de l'eau de m		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
	•	1,0	
	Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		
		3,0E-06	
avant application des mesures de gestion des risques):		7,5 = 55	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0			
	ques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter	
les rejets		, .	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur			
des estimations issues de procédés conventionnels.			
Conditions et mesures technic ments, les émissions dans l'ai	ques sur le site visant à réduire ou l ir et les reiets dans le sol	imiter les déverse-	
danger pour l'environnement causé par eau douce .			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

800001007476 Date d'impression 03.01.2025 12.0 27.12.2024

Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,2E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réc	glementations lo-

Traitement externe et élimination des	déchets en tenant	compte des régle	ementations lo-
cales et/ou nationales			

cales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'ou	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNFL) / la dose dérivée à effet minimum (DMFL) si les mesures de destion des	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travallieur		
30000000771		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.7c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'	exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, press	ion de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une ut	ilisation de la substance/du	produit pouvant
tance dans le Mé-		00 % (sauf indication contra	
lange/l'Article		•	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas			20°C au dessus de
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de q	estion des risques	
Expositions générales (systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spé	cifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spé	cifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spécialisé-		Aucune autre mesure spé	cifique n'a été identifiée.
PROC5PROC8aPROC8bPROC9			
Méthode d'échantillonnagePROC8b		Aucune autre mesure spé	cifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Opérations d'usinage du métalPROC17		Assurer un bon niveau de contrôlée (renouvellemen heure).	
ManuelLaminage, BrossageF	PROC10	Aucune autre mesure spé	écifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC11		éviter les activités avec un 1 heure. , ou: Porter un appareil respira avec filtre de Type A/P2 o	toire conforme à EN140
Traitement par trempage et clagePROC13	ou-	Aucune autre mesure spe	écifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de tEtablissement non spécialise	éPRÖČ8a	Aucune autre mesure spé	
Nettoyage et maintenance de tEtablissement spécialiséPRO		Aucune autre mesure spé	
Stockage.PROC1PROC2		Stocker la substance à l'il fermé.	ntérieur d'un système
Section 2.2	Contrôle de l	'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB			
Principalement hydrophobe	COMPIONO		
Quantités utilisées			<u> </u>
Part du tonnage européen uti	lisée dans la ré	gion:	0,1
Quantités régionales d'utilisat			50
Part du tonnage régional utilis			5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn		•	2,5E-02
Tonnage quotidien maximal of		•	6,8E-02
Fréquence et durée d'utilisa		•	0,02 02
Rejet continu.	ation		
Jours d'émission (jours/année	٥)٠		365
Facteurs environnemental	x non influenc	és nar la destion des risd	
Facteurs environnementaux non influencés par Facteur de dilution de l'eau douce locale:		oo par la goodon aoo noq	10
Facteur de dilution de l'eau d			100
		t sur l'exposition de l'env	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 0,15			
			5,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):			
		5,0E-02	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			
les rejets	-		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les		es sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-			
ments, les émissions dans	l'air et les reje	ts dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .			
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

0	
0	
le site	
les	
94,6	
94,6	
17	
2,0E+03	
en vue de leur	
glementations lo-	
ets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000770		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2		CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.			
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant			
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilis	ation			
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
Autres conditions opératio	nnelles	affectant l'exposition		
la température ambiante (sai	uf indicat	à une température n'excédant pas 20°C au de tion contraire). d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	ssus de	
Scénarios contributeurs	Mesur	res de gestion des risques		
Expositions générales (systè fermés)PROC1PROC2PROC		Aucune autre mesure spécifique n'a été ide	ntifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a été ide	ntifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été ide	ntifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC5PROC8bPROC9		Aucune autre mesure spécifique n'a été ide	ntifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

Méthode d'échantillonnagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opérations d'usinage du métal- PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.	
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Laminage/façonnage automatique des métauxUtiliser dans des systèmes confinésL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC17	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environi	nement		
La substance est une UVCB				
Principalement hydrophobe				
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen uti	0,1			
Quantités régionales d'utilisat	100			
Part du tonnage régional utilis	1			
Tonnage annuel du site (tonn	100			
Tonnage quotidien maximal of	5,0E+03			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année	20			
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques				
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100		
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement		
Part des rejets dans l'air issu:	art des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-			
cation des mesures de gestic				
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		3,0E-05		
avant application des mesure				
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0		
Conditions et mesures tech les rejets	iniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lin	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipal	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,9E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000769	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2		NDITIONS OPERATIONNELLES D'USURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1		ntrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	CU	introle de l'exposition du travailleur	
	1:	vide anassisa de la vesa va O.F.I.Da	; CTD
Forme physique du produit	Liq	uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	a SIP.
Concentration de la Subs-		uvre une utilisation de la substance/du	
tance dans le Mé-	alle	er jusqu'à 100 % (sauf indication contra	aire).,
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilisa			
	lienn	es jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnell	les affectant l'exposition	
On part du principe d'une util	isatic	on à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de
la température ambiante (sau	ıf ind	ication contraire).	
On admet qu'un bon niveau o	de ba	se d'hygiène au travail est mis-en-oeu	uvre.
Scénarios contributeurs	Me	sures de gestion des risques	
Expositions générales (sys-		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
tèmes fer-		·	
més)PROC1PROC2PROC3			
Opération d'équipements qui		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
contiennent de l'huile moteur, ou			
l'équivalentPROC20			
Expositions générales (sys-		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4			
Transferts de matière en vracE-		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
tablissement spécialiséPROC8b			
Remplissage/préparation de		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

l'équipement à partir des fûts o	1		
des conteneurs.Etablissement			
spécialiséPROC8b			
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
l'équipement à partir des fûts o			
des conteneurs. Etablissement			
non spécialiséPROC8a			
Opération et lubrification d'équ	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement.		
pement à haute énergie ouver			
tIntérieurPROC17PROC18			
Opération et lubrification d'équ	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre		
pement à haute énergie ouver	de Type A ou mieux.		
tExtérieurPROC17			
Maintenance (d'articles de ma	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
tériel plus grands) et montage	, ,		
de machinePROC8b			
Maintenance (d'articles de ma	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-		
tériel plus grands) et montage	ment.		
de machineL'opération est ef-			
fectuée à température élevée	,		
20°C au-dessus de la tempéra			
ture ambiante).Etablissement			
spécialiséPROC8b			
Maintenance des petits ar-	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-		
ticlesL'opération est effectuée	ment.		
température élevée (> 20°C au			
dessus de la température am-			
biante). Etablissement non spé			
cialiséPROC8a			
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
teursPROC9			
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
sagePROC10			
PulvérisationPROC11	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.		
	, ou:		
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre		
	de Type A/P2 ou mieux.		
Tollows	A		
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
coulagePROC13	Otrada a la desarra NIII del a la del a de		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Section 2.2	Pantuâla de lleve estien de lleve de contraction de lleve de contraction de lleve de contraction		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB c	inpiexe		
Principalement hydrophobe			
	Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utili			
Quantités régionales d'utilisation			
Part du tonnage régional utilise			
Tonnage annuel du site (tonne			
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour): 6,8E-02		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

Point continu	
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,15
cation des mesures de gestion des risques):	0,13
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	3,0L-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	5.0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la sc	,
les rejets	dice) pour eviler
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lii	mitar las dávarsa.
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	illiter les deverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	17
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
	ote
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	せいろ
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000768	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesFaibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2		NDITIONS OPERATIONNELLES D'U SURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Cor	ntrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liqu	uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ition		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nell	es affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	f indi	n à une température n'excédant pas 2 ication contraire). se d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mes	sures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentPROC20		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Remplissage/préparation de		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

l'équipement à partir des fûts ou		
des conteneurs. Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
l'équipement à partir des fûts ou	·	
des conteneurs.Etablissement		
non spécialiséPROC8a		
Opération et lubrification d'équi-	Réglementer la zone d'ouverture de	l'équipement.
pement à haute énergie ouver-		
tIntérieurPROC17PROC18		
Opération et lubrification d'équi-	S'assurer que l'opération est effectue	ée à l'extérieur.
pement à haute énergie ouver-	éviter les activités avec une exposition	
tExtérieurPROC17	, ou:	•
	Porter un appareil respiratoire confo	rme à EN140 avec filtre
	de Type A ou mieux.	
	,,	
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
tériel plus grands) et montage		
de machinePROC8b		
Maintenance (d'articles de ma-	Vidanger le système avant d'ouvrir o	u d'opérer sur l'équipe-
tériel plus grands) et montage	ment.	
de machineL'opération est ef-		
fectuée à température élevée (>		
20°C au-dessus de la tempéra-		
ture ambiante). Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Maintenance des petits ar-	Assurer une ventilation générale ren	forcée par des moyens
ticlesL'opération est effectuée à	mécaniques.	
température élevée (> 20°C au-	Eviter d'effectuer l'opération pendant	t plus de 4 heures.
dessus de la température am-		
biante). Etablissement non spé-		
cialiséPROC8a		
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
teursPROC9		
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
sagePROC10		
PulvérisationPROC11	éviter les activités avec une exposition	on de plus de 1 heure.
	, ou:	
	Porter un appareil respiratoire confo	rme à EN140 avec filtre
	de Type A/P2 ou mieux.	
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
coulagePROC13		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'u	n système fermé.
Section 2.2 Co	ntrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB comp	-	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée	dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (50

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	6,8E-02
Fréquence et durée d'utilisation	1
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
les rejets	Joy pour offici
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
	_
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	18
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	<u> </u>
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	nlementations lo-
cales et/ou nationales.	giornenialions io-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

vracPROC8b

ou des conte-

cialiséPROC8a

Remplissage/préparation de

l'équipement à partir des fûts

neurs. Etablissement non spé-

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000767	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17, PROC 18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	tion	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau d	e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tèmes fer-		
més)PROC1PROC2PROC3		
Expositions générales (sys-	S- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tèmes ouverts)PROC4		
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts	
ou des conte-	
neurs.Etablissement spéciali-	
séPROC8b	
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
d'équipement à haute énergie ouvertPROC17PROC18	
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
coulagePROC13	' '
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en
	enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en
	équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Maintenance (d'articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
matériel plus grands) et mon-	·
tage de machinePROC8b	
Maintenance (d'articles de	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou
matériel plus grands) et mon-	d'opérer sur l'équipement.
tage de machineL'opération	
est effectuée à température	
élevée (> 20°C au-dessus de	
la température am-	
biante).PROC8b	
Maintenance des petits ar-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ticlesPROC8a	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
deuxième choixPROC9	·
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	630
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,16
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		100
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		5,0E+03
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,9E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	,

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	
sur la toxicologie et l'écotoxic	ologie des produits chimiques (FCFTOC) a été utilisé pour

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 4 4 0 4	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur	
3000000766	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.5a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra- tions devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fráguence et duráe d'utilisation		

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spé- cialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
(re-)formulation des boues de foragePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de perçage du solPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Fonctionnement des équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

pements de filtration des solides - exposition aux vapeursPROC4		
Nerroyage des équipe- ments de filtration des so- lidesPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	stème fermé.
Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		ement
Aucune évaluation des expos nement.	itions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

faute d'émissions dans l'environnement aquatique aucune approche quantitative de l'évaluation de l'exposition et du risque n'est possible.

Suivre l'approche qualitative pour déduire uneutilisation en sécurité.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000765		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).	

	•			
		ONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
	S DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle	de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Forme physique du produit Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.			
Concentration de la Subs-	Couvre ur	ne utilisation de la substance/du produit pouvant		
tance dans le Mé-	aller jusqu	u'à 100 % (sauf indication contraire).,		
lange/l'Article				
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotic	liennes jusc	qu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).				
Autres conditions opération				
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de				
la température ambiante (sauf indication contraire).				
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques		
Remplissage/préparation de	l'équipe-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
ment à partir des fûts ou des	conte-	·		
neurs. Etablissement spécialis	sé-			
PROC8b				
Remplissage/préparation de	l'équipe-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
ment à partir des fûts ou des conte-				
neurs.Etablissement non spé	cialisé-			
PROC8a				
Procédé automatique en syst		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
(semi) fermés.Utiliser dans de	es sys-			
tèmes confinésPROC2				

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des systèmes confi- nésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des pro- duits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisationPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationIntérieurPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationExtérieurPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage des dispositifs médi- cauxPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	tion (tonnes/année):	14
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	7,1E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,9E-02		
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 365		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 2,0E-02		
cation des mesures de gestion des risques):		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-06				
avant application des mesures de gestion des risques):					
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0					
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter				
les rejets					
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur					
des estimations issues de procédés conventionnels.					
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-				
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.					
danger pour l'environnement causé par eau douce .					
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.					
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0				
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0				
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):					
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0				
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.					
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site				
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.					
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.					
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les				
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6				
d'épuration des eaux usées publique (%)					
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6				
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station					
d'épuration publique) (%) :					
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	5,4				
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):					
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03				
(m3/jour):					
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur				
élimination					
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-				
cales et/ou nationales.					
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche					
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-				

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000764			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES				
Section 2.1					
Caractéristique du produit					
Forme physique du produit	Liquid	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,				
Fréquence et durée d'utilisa					
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes	jusqu'à 8 heures (à moins que			
Autres conditions opération	nnelles	affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.					
Scénarios contributeurs Mesu		res de gestion des risques			
Transferts de matière en vracPROC8a		Aucune autre mesure spécifique i	n'a été identifiée.		
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique r	n'a été identifiée.		
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3		Aucune autre mesure spécifique r	n'a été identifiée.		
Application de produits de net- toyage en systèmes fermésPROC2		Aucune autre mesure spécifique r	n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

December of the control of the life of	I A	-1-76711007			
Remplissage/préparation de l'équi-	Aucune autre mesure spécifique	n'a ete identifiee.			
pement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC8b					
Utiliser dans des procédés par lots	Aucune autre mesure spécifique	n'a ótó identifión			
confinésPROC4	Addute autre mesure specifique	ira ete ideritiilee.			
Dégraissage de petits objets dans	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.			
une station de nettoyagePROC13	and many many of som que				
Nettoyage avec des laveurs à	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.			
basse-pressionPROC10					
Nettoyage avec des laveurs à	Limiter la teneur de la substance	dans le produit à 1%.			
haute pressionPROC7	, ou:	Janes de Alberta			
	Eviter d'effectuer l'opération pene	dant plus de 1 neure.			
	, sinon:	onformo à EN140 avoc			
	Porter un appareil respiratoire co filtre de Type A ou mieux.	onionne a EN 140 avec			
	Initie de Type A od Iniedx.				
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.			
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur	d'un système fermé.			
Section 2.2 Contr	 ôle de l'exposition de l'environn	oment			
La substance est une UVCB complex	-				
	xe				
Principalement hydrophobe Quantités utilisées					
Part du tonnage européen utilisée da	nne la région:	0,1			
Quantités régionales d'utilisation (tor		240			
Part du tonnage régional utilisée loca		0,41			
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	diement.	100			
Tonnage quotidien maximal du site (5,0E+03				
Fréquence et durée d'utilisation	rg/Jour).	0,02100			
Rejet continu.					
Jours d'émission (jours/année): 20					
	nfluencés nar la destion des risc				
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10					
Facteur de dilution de l'eau de mer lo	100				
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement					
		1,0			
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):					
Part des rejets dans les eaux usées		3,0E-06			
avant application des mesures de gestion des risques):					
Part des rejets dans le sol issus des		0			
Conditions et mesures techniques	au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter			
les rejets					
En raisons de pratiques qui diffèrent					
des estimations issues de procédés conventionnels.					
Conditions et mesures techniques		miter les déverse-			
ments, les émissions dans l'air et	•				
danger pour l'environnement causé p					
Eviter les déversements de substanc					
eaux usées du site ou les récupérer	a ce niveau.				

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 94,6		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,2E+06	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03		
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-	
cales et/ou nationales.		

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3		ESTIMATION DE L'EXPOSITION		

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000763	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2		IONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, p	pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre u	une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-		u'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		, , ,	
	Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotions	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs Mesures d		s de gestion des risques	
Expositions générales (systè	•	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
fermés)PROC1		· ·	
Remplissage/préparation de l'équi-		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
pement à partir des fûts ou des con-			
teneurs.Utiliser dans des systèmes			
confinésPROC2			
Expositions générales (systèmes		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
fermés)Utiliser dans des systèmes			
confinésPROC2			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

Préparation de matière pour applica- tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'air- PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur-PROC19	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur-PROC19	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
0-4:0	de lleum esitiem de llemuinement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	110
Part du tonnage régional utili	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	5,4E-02
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	0,15

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

Point continu	
Rejet continu.	365
Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0,98
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
	1,06-02
avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	burce) pour eviler
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	mitor los dóverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	illiter les deverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,0E+01
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	,
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré-	glementations lo-
cales et/ou nationales.	9
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000762	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

ment et autres technolo- gies(systèmes fer- més)L'opération est effec- tuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC2	
Opérations de mélange (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matièreE- tablissement non spéciali- séPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisa		370
Part du tonnage régional utilis	,	1
Tonnage annuel du site (tonn		370
Tonnage quotidien maximal o		1,9E+04
Fréquence et durée d'utilisa		, , -
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	<i>i</i>):	20
	x non influencés par la gestion des ris	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion		0,02 0 1
- U	usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-04
avant application des mesure		1,02 01
	sus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures tech	niques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
les rejets	физо ин син изо р. сосиос (и .и с	
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
Conditions et mesures tech	nniques sur le site visant à réduire ou l	imiter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
	'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de s	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement sec	ondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air po	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur sit	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	89,1
pour atteindre le niveau exigé	é d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une stati	on d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles	s visant à éviter/limiter les rejets depui	s le site
Ne pas épandre les boues in	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
	tives aux stations d'épuration municip	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		94,6
d'épuration des eaux usées p		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,8E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000761		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant ller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesL'opération est effectuée à température éle- vée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC3	Elaborer dans des récipients de mélange fermés et ventilés.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		70
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		70
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		7,0E+03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		10
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des risc	lues
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestio	n des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		2,0E-04
avant application des mesure		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-04
	iniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui d	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	1
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré-	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur	
3000000759	
CECTION 4	INITITULÉ DE CCÉNADIO DIEVOCCITION
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

vrac(systèmes fer-		
més)PROC8b		
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
l'équipementPROC8a	· · ·	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB c	omplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		·
Part du tonnage européen utili	sée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		9,5E+03
Part du tonnage régional utilise		1
Tonnage annuel du site (tonne		9,5E+03
Tonnage quotidien maximal du		9,5E+04
Fréquence et durée d'utilisat		•
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année)	:	100
Facteurs environnementaux	non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau do		10
Facteur de dilution de l'eau de	mer locale:	100
Autres conditions opération	nelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion	des risques):	
	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-04
avant application des mesures		4.05.04
	s des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
les rejets	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
	fèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de prod		
Conditions et mesures techr ments, les émissions dans l'	niques sur le site visant à réduire ou li air et les reiets dans le sol.	miter les déverse-
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de su	bstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récu	pérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
	ndaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		90
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		74,9
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
	n d'épuration publique, il est inutile de	0
	ndaire des eaux usées sur site.	<u> </u>
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues indi		
La boue doit être incinérée, sto		- خلاد باد ممکور بررو
	bstance non diluée dans le réseau des e	aux usees du site ou
les récupérer à ce niveau.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	94,6	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	4,4E+05	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	1,0E+04	
Conditions at macross relatives or traitement automs des déchets en vue de laur		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 1 1 1 0 1 7	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000760		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Distribution de la substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3 Expositions générales (sys-Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. tèmes ouverts)PROC4 Méthode d'échantillon-Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. nagePROC3 Activités de laboratoire-Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. PROC15 Transferts de matière en Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. vrac(systèmes fermés)PROC8b

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

The section to the effective of	A	(7.11007.
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a é	te identifiee.
vrac(systèmes ou-		
verts)PROC8b	Augus a cutra magazina antaitiaria nia t	44 (dou4)f(4 o
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	te identillee.
petits conditionne-		
mentsPROC9	A	44 :-14:#:4-
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a é	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB co	omplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		1
Part du tonnage européen utilis	sée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		150
Part du tonnage régional utilisé		6,8E-03
Tonnage annuel du site (tonne		1,0
Tonnage quotidien maximal du	,	50
Fréquence et durée d'utilisat		100
Rejet continu.	ion	
Jours d'émission (jours/année)	•	20
	non influencés par la gestion des risq	·
Facteur de dilution de l'eau dou		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nelles influant sur l'exposition de l'env	
		1,0E-04
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		1,00-04
cation des mesures de gestion des risques):		1.05.05
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		1,00-05
		1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la		
les rejets	ilques au lilveau des procedes (a la sc	ource) pour eviter
	èrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de prod		
	iques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'		
danger pour l'environnement c		
Aucun traitement des eaux usé		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
	En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
	En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues indu		
La boue doit être incinérée, sto		
Conditions et mesures relati	ves aux stations d'épuration municipa	lles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'équiration des coux unées publique (9/)	,
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000781		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4, ESVOC SpERC 3.22a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en secteur industriel en systèmes ouverts et fermés.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement		
La substance est une UVCB				
Principalement hydrophobe				
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1		
Quantités régionales d'utilisa		340		
Part du tonnage régional utilisée localement:		8,8E-02		
Tonnage annuel du site (toni		3,0E-01		
Tonnage quotidien maximal		1,0E+02		
Fréquence et durée d'utilis		,		
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/anné	e):	300		
	x non influencés par la gestion des risq			
Facteur de dilution de l'eau d		10		
Facteur de dilution de l'eau d		100		
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	· ·		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02		
<u> </u>	c usées issus des procédés (rejet initial	0,95		
	sus des procédés (rejet initial avant	0		
Conditions et mesures tec	hniques au niveau des procédés (à la sc	•		
les rejets	iniques au niveau des procedes (a la se	dice, pour eviter		
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur			
		des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.				
ments. les émissions dans		illiter les deverse-		
	l'air et les rejets dans le sol.	initer les deverse-		
Risques d'une exposition de		miller les deverse-		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce.	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi-	miler les deverse-		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques,	illiter les deverse-		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire Traiter les rejets dans l'air po	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques,	0		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. bur atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel)			
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%):	0 98,5		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une stat	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de	0		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site.	0 98,5 71,9		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Mesures organisationnelle	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis	0 98,5 71,9		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Mesures organisationnelle	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels.	0 98,5 71,9		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire. Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig. En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec. Mesures organisationnelle. Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, s	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels. stockée ou traitée.	0 98,5 71,9		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire. Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig. En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec. Mesures organisationnelle. Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, sur la conditions et mesures relations de la condition	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels.	0 98,5 71,9 le site		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire. Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig. En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec. Mesures organisationnelle. Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, su Conditions et mesures relations de la sul	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels. stockée ou traitée. attives aux stations d'épuration municipal particular des eaux usées via une station	0 98,5 71,9		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire. Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig. En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec. Mesures organisationnelle. Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, su Conditions et mesures relations des eaux usées d'épuration des eaux usées.	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels. stockée ou traitée. attives aux stations d'épuration municipa ostance des eaux usées via une station publique (%)	0 98,5 71,9 le site		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire. Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sirpour atteindre le niveau exig. En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec. Mesures organisationnelle. Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, section des eaux usées. Conditions et mesures relation des eaux usées. Efficacité totale de l'élimination.	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels. stockée ou traitée. atives aux stations d'épuration municipa ostance des eaux usées via une station publique (%) on dans les eaux usées après application	0 98,5 71,9 le site		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec Mesures organisationnelle Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, s' Conditions et mesures relation des eaux usées Efficacité totale de l'élimination	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels. stockée ou traitée. attives aux stations d'épuration municipa ostance des eaux usées via une station publique (%)	0 98,5 71,9 le site		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement set procéder à un traitement set des d'eaux doit être incinérée, se l'eaux usées et l'eaux usées	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels. etickée ou traitée. atives aux stations d'épuration municipa destance des eaux usées via une station publique (%) on dans les eaux usées après application risques sur site et hors site (station ur le site (MSafe) établi à partir des rejets	0 98,5 71,9 le site		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce. Si déversé dans une station un traitement supplémentaire. Traiter les rejets dans l'air pomination de (%): Traiter les eaux usées sur sir pour atteindre le niveau exig. En cas de rejet vers une stat procéder à un traitement sec. Mesures organisationnelle. Ne pas épandre les boues in La boue doit être incinérée, su d'épuration des eaux usées Efficacité totale de l'élimination des mesures de gestion des d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé s après un traitement complet	l'air et les rejets dans le sol. l'environnement au travers des sédi- d'épuration des eaux usées domestiques, et des eaux usées est requis. our atteindre une efficacité typique d'éli- te (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): ion d'épuration publique, il est inutile de condaire des eaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis dustrielles sur les sols naturels. etickée ou traitée. atives aux stations d'épuration municipa destance des eaux usées via une station publique (%) on dans les eaux usées après application risques sur site et hors site (station ur le site (MSafe) établi à partir des rejets	0 98,5 71,9 le site		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3

ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000782	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une LIVCB complexe	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	130
Part du tonnage régional utilisée localement:	1,1E-02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,5
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	4,0
Fréquence et durée d'utilisation	, , -
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,99
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	, .
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	64,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	94,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	00
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	26
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2.05.02
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	<u> </u>
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001116	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	ES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
	re les quantités allant jusqu'à (en g):	2.200
couvre la zone de contact ave		468
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant j	usqu'à (jours/an) :	4
couvre d'utilisations allant jus	qu'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Exposition (nombre d'heures/		0,17
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
	Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Couvre l'utilisation dans une l		
Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	
Fluides de transfert de cha- leur Liquides	Couvre des concentrations pouvant alle	erjusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jus	
	Couvre des utilisations pouvant aller ju lisation	,
	couvre une surface de contact cutanée (cm2): 468,00 cm2	pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	_ _
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Fluides hydrauliques Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Section 2.2	Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	3,0
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,5E-03
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	4,1E-03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 365		365
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
•	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02
cation des mesures de gestio		
	usées issus des procédés (rejet initial	2,5E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 2,5E-02		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
danger pour l'environnement		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 1,1		1,1

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.	

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001115	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvi	re les quantités allant jusqu'à (en g):	37.500
couvre la zone de contact ave	ec la peau (cm2) :	420
Fréquence et durée d'utilisa		-
Sauf indication contraire:Cou	vre les utilisations allant jusqu'à	
(jours/an):	,	
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures	/évenement):	2
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:	-	
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller ju	
	couvre des utilisations pouvant aller justion	•
	couvre une surface de contact cutanée (cm2): 210,00 cm2	e pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

	La La constant de la
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 37.500 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

On the sector Live in the Occur	0
Carburants Liquide: Com-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
bustible pour appareil de	
chauffage	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 3.000 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03
	heures/événement
Carburants Liquide: Huile à	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
lampe	,
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01
	heures/événement
	Heures/everiettietti

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	2,4E+03
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,2
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		3,2
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-04
cation des mesures de gestion des risques):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-05	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	94,6	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	8,4E+02	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001114	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC12, PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant ju	ısqu'à (en %) : 50 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	·
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement): 4		4
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

Sauf indication contraire:

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Engrais Préparations pour espaces verts et jardins	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3	
	g	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4	
	heures/événement	
Produits phytopharmaceu-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %	
tiques		
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an	
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-	
	lisation	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à	
	(cm2): 857,50 cm2	
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3	
	g	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4	
	heures/événement	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen u	tilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		10
Part du tonnage régional util	isée localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (ton		2,0E-02
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	5,5E-02
Fréquence et durée d'utilis	sation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anne	ée):	365
Facteurs environnementai	ux non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau		100
	onnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		0,9
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		
	sus des procédés (rejet initial avant	9,0E-02
	atives aux stations d'épuration municipa	ales
danger pour l'environnemen		
	bstance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
•	sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4E+01
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
	umée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):		<u> </u>
Conditions et mesures rela élimination	atives au traitement externe des déchets	s en vue de leur
Traitement externe et élimin	ation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001113		
SECTION 1 INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	lubrifiants - consommateur forte dégagement dans l'envi- ronnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6e.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	
Caractéristique du produit	Comment de l'experiment du compeni.	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	on, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 6.390	
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 468		468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		8
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
	couvre des utilisations pouvant aller ju	squ'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g	
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.	
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an	
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g	
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.	
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g	
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.	
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement	
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

	To 1 400 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
1	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

<u> </u>	
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'e	nvironnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		50
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,5E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		6,8E-02
Fréquence et durée d'utilisation		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,15	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-02	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	5,0E-02	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	17	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E-03	
(m3/jour):		
<u> </u>		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Contá	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000001112	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6d.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du consommateur	
Section 2.1		
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		6.390
couvre la zone de contact av	ec la peau (cm2) :	468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller ju	squ'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

12.0 27.12.2024 800001007476

	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
1	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Г	O II. (P (C I 1 100
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Droduite luctront et mé	
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
langes de cires Vernis cire	
(sol, meuble, chaussure)	Language Language (Planting and allowing and 12 of the state of the st
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23
	heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
La substance est une UVCB	La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		50
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,5E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		6,8E-02
Fréquence et durée d'utilisation		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	18	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu A.A. Couté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur		
30000001111		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES	
	MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	13.800
couvre la zone de contact av		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		
couvre d'utilisations allant jus		4
Exposition (nombre d'heures		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol)	Couvre des concentrations pouvant al	ler jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila- tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti- lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
The second secon	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Γ	
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	heures/événement Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
murale nyunque au latex	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
p	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
-	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
- Op. a.ye	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	T
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) sprays de nettoyage (net- toyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,2E-02		1,2E-02	
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	6,2E-06	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,7E-05
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risque	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,95
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,5E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	2,5E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,0E-03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur	
30000001110	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
Ocation 0.4	MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		ONED (O. 19)
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa Normales de Température et de Press	•
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvi	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	13.800
couvre la zone de contact ave	, , ,	857,5
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jus		1
Exposition (nombre d'heures/		6
•	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant al	ler jusqu'à 30 %
d'étanchéité Colle, utilisa-		
tion comme passe-temps.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	(am2): 244.40 am2
	(cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
tapis, nettoyant metaux)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

salvanta diluanta Rombo	T
solvants, diluants Bombe aérosol	
<u> </u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
adjavanij	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
tic Mortier et égaliseur de sol	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Todavio des dimediene podvant anei jusqu'a 12 jouis/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,25 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	T
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	(cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 03.01.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	m2
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23
	heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,1
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,6E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 7,0E-03		7,0E-03
Fréquence et durée d'utilisation		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

	_		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):	365		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,985		
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02		
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	5,0E-03		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les		
danger pour l'environnement causé par eau douce .			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	94,6		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,8		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000		
(m3/jour):			
A 11.1			

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu A.A. Couté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A150

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

12.0 27.12.2024 800001007476 Date d'impression 03.01.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).